

CANTON de  
*Mitry Mory*

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NANTOUILLET

COMMUNE de  
Nantouillet

Date de la Convocation  
Le 29 aout 2011

L'an deux mille onze,  
et le 5 septembre  
à 20 heures 30

Date d'affichage  
Le 29 aout 2011

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick URBANIAK, Maire.

Présents : Mrs, A. CUYPERS, D.TROUSSELLE, P.MARTIN  
Mmes L.BLOUD, B.DEVILLERS

Non excusés : Mrs B.DEPARDIEU, A.GUERREIRO  
Mmes L.DEPARDIEU, M.BALTAZAR,

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 10

Présents : 06

Monsieur Arnaud CUYPERS a été nommé secrétaire,

**Objet : Eco-conditionnement des aides départementales dans le domaine de l'eau potable - Engagement de la commune de Nantouillet pour la mise en place d'un protocole de réduction d'usage des produits phytosanitaires et la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau de distribution de l'eau potable**

Le Maire précise que l'octroi des subventions départementales pour l'alimentation en eau potable des communes est subordonné aux respects de deux éco- conditions :

- 1<sup>ère</sup> éco-conditions :
  - L'entrée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)
- 2<sup>ème</sup> éco-conditions :
  - La mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable.

Notre commune est concernée par le projet de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux via la Communauté de Communes de la Plaine de France; il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur l'application de la 1<sup>ère</sup> éco-conditions et pour s'engager à :

- Suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de sensibilisation et de suivis annuels sur son territoire, proposées par le Département
- Contribuer au bon déroulement de l'action
- Suivre le protocole d'entretien ou imposer un cahier des charges au prestataire de service en charge de cette mission afin de diminuer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires
- Promouvoir sur les emprises des méthodes alternatives d'entretien
- Informer les administrés en communiquant sur l'amélioration de ses pratiques d'entretien

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes 27 avril 2010 sollicitant le financement du Conseil général pour l'aide au financement des projets liés aux problématiques de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable,

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de cet exposé
- Décide de mettre en œuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux
- S'engage à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques
- Rappelle que la commune est concernée par la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau d'eau potable communal dans le cadre d'une action engagée par la Communauté de Communes de la Plaine de France.

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Le Maire,  
Monsieur Yannick URBANIAK

